

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°5.2017

COMMUNE DE VITREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

Présents : Olivier ABRAHAM, Raymond BALLOT, Didier CABESTANT, Marc GENTY, Alain GOMOT, Bruno PIERRE, Daniel PIERRE, Mme Annie PETITJEAN

Absent : Sophie HOUDELOT

Excusé : Damien PERRIARD qui donne procuration à Didier CABESTANT.

Secrétaire : Raymond BALLOT

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents par 9 voix.

BOIS

- **Bois d'Amont** :

Sur proposition de l'O.N.F, martelage des parcelles 8r, 9i, 9r, 12, 13 et 28.

- **Vaudenay** :

Sur proposition de l'O.N.F martelage des parcelles 5, 6ar et 10ar.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer un nouveau règlement d'affouage pour chaque foyer qui s'inscrira pour une portion. Il sera diffusé sur le prochain compte-rendu en même temps que les dates d'inscription pour l'affouage 2018.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par 9 voix pour, de laisser inchangée la taxe d'aménagement qui reste fixée à 1% comme cela a été décidé par délibération n°62-2012 du 23 novembre 2012 avec une exonération facultative totale sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable (délibération du 20 novembre 2015)

INFORMATISATION DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de demander une actualisation des anciens devis datant de mai 2016 afin de prévoir cette dépense dans le budget 2018.

INSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Le conseil, après en avoir délibéré, demande à M. le Président du Conseil Départemental d'instituer la Commission Communale d'Aménagement Foncier pour la révision de la réglementation des boisements dans la commune de Vitreux.

DEVIS MILLERET : REMPLACEMENT DES LAMPES PLACE DE LA MAIRIE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MILLERET pour le remplacement de quatres lampes place de la mairie

Désignation	Total HT	Quantité	Total HT	Total TTC
Luminaire GLORIA classe 2	285.00 €	4	1 140.00€	1 368.00 €
Main d'oeuvre	56.00 €	2	112.00 €	134.40 €
Déplacement en camion nacelle	20.72	1	20.72 €	24.86 €
			1 272.72 €	1 527.26 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, par 9 voix, d'accepter le devis de l'entreprise MILLERET pour un montant total HT de 1 272.72 € soit 1 527.26 € TTC.

DEVIS CHECHILLOT : TRAVAUX DE NETTOYAGE DU RUISSEAU DES CHINTRES

Après obtention de l'accord de la DDT et de la police de l'eau, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise CHECHILLOT pour le nettoyage du ruisseau des Chintres,

Désignation	Quantité	Total HT	Total TTC
Débroussaillage du ruisseau de Vitreux Pagney	1	300.00 €	360.00 €
Ramassage de l'herbe dans le fossé	1	650.00 €	780.00 €
		950.00 €	1 140.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, par 9 voix d'accepter le devis de l'entreprise MILLERET pour un montant total HT de 950.00 € soit 1 140.00 € TTC.

BIENS SANS MAITRE : PARCELLE ZD 110

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix l'incorporation du bien cadastré ZD 110 lieu-dit Chante-Oiseau et présumé sans maître dans le domaine communal.

RIFSEEP

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de transposer l'indemnité de d'administration et de technicité installée par délibération du 20 novembre 2015 en régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire) comme le prévoit la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014

REMBOURSEMENT FRAIS DE SECRETARIAT PAR L'AF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander la somme de 120 € à l'association foncière pour frais de secrétariat et de matériels administratifs et informatique (enveloppes, papier...)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Affouage parcelle 22 du Vaudenay

Le Conseil Municipal décide de repousser au 31 décembre 2017 dernier délai la coupe du bois pour les personnes n'ayant pas terminé leur portion et au 31/01/2018 pour le débardage.

❖ Pour information : Chemin piéton Pagney-Vitreux

Un devis a été demandé à l'entreprise Cadoux pour la réalisation d'un chemin piéton entre Vitreux et Pagney. Ce projet est à discuter avec la commune de Pagney et la DDT

❖ Poubelles.

Nous vous rappelons que les noms des propriétaires ou locataires doivent figurer sur les bacs de poubelles.

Fin de séance à 23H00

*Le Maire
Alain GOMOT*